

## BTP : Prévenir le risque d'incendie sur les chantiers.

*En été, les incendies sont le corollaire des fortes chaleurs et de la sécheresse. Mais le risque d'incendie est aussi bien présent toute l'année sur les chantiers ! Un feu peut entraîner des conséquences dramatiques pour les collaborateurs, sans compter les effets sur l'activité de l'entreprise. Comment prévenir le risque d'incendie, et quelles mesures de sécurité mettre en place ?*

**PmSm, spécialiste français de l'assistance médicale en milieu professionnel, fait un point prévention.**

Une infrastructure médicale est obligatoire pour les chantiers et les sites industriels qui accueillent plus de 200 personnes, collaborateurs et sous-traitants compris. Voici ce qu'il faut savoir sur l'assistance médicale d'urgence.

### Déterminer les risques d'incendie

Sur un chantier, la vigilance est de mise. Un premier axe de prévention consiste à identifier les différentes sources de risques sur le chantier.

- Le risque climatique (foudre) et le risque chimique (colle, solvants) ;
- Le risque électrique et le risque mécanique : lorsqu'un défaut électrique ou l'utilisation d'une machine provoquent des étincelles ou un arc électrique ;
- Le risque thermique, notamment avec les appareils qui créent des points chauds (chalumeau, poste à souder...) ;
- Et enfin le risque humain n'est pas à négliger : un mégot de cigarette jeté non loin d'un matériau inflammable peut entraîner des conséquences dramatiques.

### Appliquer une démarche de prévention des risques

Une fois les risques identifiés, certaines règles doivent être respectées. Les points de chute des étincelles d'une meuleuse, par exemple, doivent être systématiquement surveillés. Les éléments inflammables (bouteille de gaz, solvants...) doivent être éloignés de toute source d'étincelle.

Gare aussi aux surcharges électriques et aux mégots de cigarette. Il faut privilégier l'aménagement d'un coin réservé aux fumeurs.

### Limitier les risques et réagir en cas de blessure ou d'urgence médicale

Sécuriser au maximum le chantier présuppose un aménagement établi en amont. Ainsi, les équipements de sécurité (défibrillateurs, extincteurs) doivent être localisés à des points stratégiques, fixes et facilement accessibles. Leur emplacement peut être établi grâce au DUER (Document unique d'évaluation des risques). Les points chauds, pour lesquels un « permis de feu » est exigé, doivent être formalisés.

Il faut également penser à prévoir la localisation de l'infirmerie de chantier, habituellement sur la base vie, pour pouvoir réagir rapidement en cas de blessure ou d'accident. Un responsable incendie doit également être désigné : il sera amené à travailler avec les services d'urgence, les services de santé au travail (médecine du travail) et les représentants du personnel.

Philippe Borel, Médecin et Président de [PmSm, spécialiste français de l'assistance médicale](#) en milieu professionnel.